



## Appel à candidatures

CHEF DE SERVICE PATRIMOINES NATUREL CULTUREL ET PAYSAGER (SPAT)

### Emploi proposé

**Résidence administrative :** Saint-Claude au siège du Parc national de Guadeloupe – Montéran

**Position administrative :** Poste à temps plein de catégorie A confirmé, ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique de l'État ou de la fonction publique territoriale, par voie de mutation ou de détachement et à défaut, aux agents contractuels.

**Modalité et durée de l'engagement :** mutation ou détachement / contrat de 3 ans renouvelable une fois.

**Date de prise de poste souhaitée :** 1<sup>er</sup> mars 2022

**Rattachement hiérarchique :** Responsable du département patrimoines et appui aux territoires

### Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local

respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

## Environnement du poste – Contexte et description du service

Le poste de chef de service s'intègre au Département patrimoines et appui aux territoires (DPAT). Ce dernier est composé de deux services : le Service Appui aux Territoires (SAT) dont le périmètre est la coordination du développement durable et la charte du territoire, et le service « patrimoines naturel, culturel et paysager » (SPAT) qui s'articule autour des thématiques étude et conservation des patrimoines

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique. Le poste est en lien étroit avec le Conseil Scientifique qui comprend 30 membres, dont 21 membres titulaires et 9 membres associés, nommés pour 6 ans. Le dernier est en date du 30 septembre 2019. Il est composé de personnalités qualifiées dans les compétences suivantes : sciences naturelles et ingénieries, sciences humaines et sociales, naturalistes.

Le Conseil Scientifique est chargé de donner à l'établissement des avis techniques et de procéder aux études qui lui sont confiées. Il assiste le Conseil d'administration et le Directeur de l'établissement public dans l'exercice de leurs attributions et dans ses diverses activités de gestion du territoire ainsi que dans la définition et la mise en oeuvre de la politique scientifique de l'établissement.

Il émet des avis sur les activités ou travaux susceptibles d'impacter les cœurs de Parc. Il veille à la cohérence des différents projets de recherche et valide les protocoles et bases de données initiés par le Parc. Il se réunit 2 à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

## Missions

Le chef de service « Patrimoines naturel, culturel et paysager » est en charge de la conception et de l'exécution de la politique des connaissances de l'établissement public Parc national de la Guadeloupe (PNG). Pour cela, il/elle a la responsabilité de la mise en oeuvre de cette politique en relation avec tous les chefs de pôles, sous le contrôle du responsable de département. Il/Elle encadre une équipe de chargés de mission thématiques, coordonne tous les collaborateurs du PNG affectés à une mission de connaissance, pilote tous les sujets de connaissance interne et externe au PNG.

### **Activités principales du poste**

Sous l'autorité du responsable de Département, le/la chef de service a en charge l'élaboration et le pilotage de la mission « connaissance et conservation des Patrimoines » au sein du PNG, de manière transversale entre pôles et services.

D'une façon générale, il/elle pilote l'application et la révision de la politique scientifique de l'établissement en concertation avec les différents services. La politique scientifique adoptée est mise en œuvre par les services, pôles et départements de l'établissement.

II.Elle organise les activités de l'Établissement en matière de connaissance et de gestion (quel qu'elle soit) des patrimoines.

II . Elle traite les demandes d'autorisations concernant des études scientifiques et participe sur sollicitation à la rédaction d'avis techniques et s'assure du respect des conditions d'application avec les pôles et services concernés.

II.Elle a pour préoccupation permanente la transversalité entre la politique de connaissance et les enjeux (et objectifs) de conservation, de gestion et de développement local et durable.

II.Elle définit et organise les programmes d'étude et de recherche, tant sur le plan technique que financier, en lien avec les partenaires de l'Établissement.

II.Elle veille à la coordination des études spécifiques et thématiques en lien avec les différents chargés de mission de son service et de l'établissement.

II.Elle contribue à développer et mettre en œuvre des méthodes et des indicateurs de suivi des patrimoines.

II.Elle est l'interlocuteur privilégié du réseau d'acteurs en charge de la connaissance dans les différents organismes en charge de la connaissance de la biodiversité (OFB, DEAL, ONF, CDL, OE, Universités, collectivités, associations, ARB, etc).

II.Elle coordonne la mise en œuvre interne, entre services (en régie), des activités scientifiques de l'Établissement, par l'animation d'outils de coordination (réunions, tableaux de bord, etc.)

II.Elle pilote la mise en œuvre externalisée par prestations de services ou délégations, des activités scientifiques de l'Établissement.

II.Elle pilote la mise en œuvre externalisée par conventions de partenariat de recherche ou d'étude, avec des organismes en charge de la connaissance (services de l'état, universités, associations), des activités scientifiques de l'établissement.

II.Elle pilote la mise en œuvre externalisée des activités scientifiques de l'établissement par un lien étroit, régulier et annualisé avec les organismes de formations supérieures (universités, écoles, ...) sur les sujets d'études et de recherches.

II.Elle pilote des outils financiers de types Appels A Projet, Appels à Manifestation d'Intérêt, pour favoriser la mise en œuvre des activités scientifiques de l'Établissement.

II.Elle facilite la bancarisation et la gestion des données produites, en relation avec le chef de service système d'information.

II.Elle collabore à la restitution et au partage des connaissances, ainsi qu'à la valorisation des données produites par la contribution aux supports de communication propres à l'Établissement.

II.Elle est le référent scientifique du parc, contribue à l'animation de conseil scientifique et à ces groupes de travaux, et représente l'Établissement au sein d'instances pour des sujets de connaissance.

II.Elle peut être amenée à assurer l'intérim du responsable de département.

**Conditions d'exercice du service :**

L'agent dispose des moyens bureautiques, informatiques, téléphoniques, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission.

| <b>COMPÉTENCES</b>                | <b>N</b> | <b>D</b>   |
|-----------------------------------|----------|--|
| <b>Compétences techniques</b>     | ■        | Solide culture scientifique générale<br>■ Fortes compétences en ingénierie de projet<br>■ Bonnes connaissances dans l'élaboration de protocoles, en gestion et analyse des données<br>■ Compétence affirmée en écologie et connaissance des patrimoines naturels en terrestre et marin des milieux tropicaux<br>■ Connaissance confirmée des réseaux, acteurs et dispositifs de la recherche d'outremer<br>■ Connaissance des territoires et des enjeux de biodiversité de la Guadeloupe<br>■ Niveau formation Bac+5 et expérience professionnelle d'au moins 5 ans en aires protégées.<br>■ Compétence en valorisation de données scientifique<br>■ Connaissance des règles de marché public et de gestion des programmes de financement européen |
| <b>Compétences transversales</b>  | ■        | Maîtrise des outils de bureautique classiques (Open Office) et bases de données<br>■ Expérience de la culture administrative   |
| <b>Compétences relationnelles</b> | ■        | Capacité managériale<br>■ Aptitude au travail en équipe<br>■ Qualités relationnelles<br>■ Aisance rédactionnelle<br>■ Bonne expression orale<br>■ Disponibilité  |

*\*N Compétences nécessaires*

*\*D Compétences à développer*

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

**Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT RESPONSABLE SPAT)**

Directeur adjoint : **M. Hugues DELANNAY**  
[hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr)

Secrétaire Générale : **Marie-Pierre TROPLENT**  
[marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr)

avec une copie à :  
[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : **vendredi 4 février 2022**  
Prise de poste : **1<sup>er</sup> mars 2022**

### **MODE DE SÉLECTION**

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence **le 11/02/2021**

### **LOCALISATION**

Poste basé à Saint Claude, Guadeloupe.

### **CONTACTS**

**Pour les contacts administratifs :**  
IBO Patricia, Responsable de l'unité des Ressources Humaines.  
[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)  
0590 41 55 33

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe  
Tél. 0590 41 55 55  
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>  
<http://www.parcnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :  
<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>